

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement
- De ne pas augmenter les impôts locaux
- De maintenir les investissements de la commune en sollicitant notamment des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Par ailleurs, un tableau des emprunts figure, pour chaque budget, à la fin de la présente note.

Budget Principal :

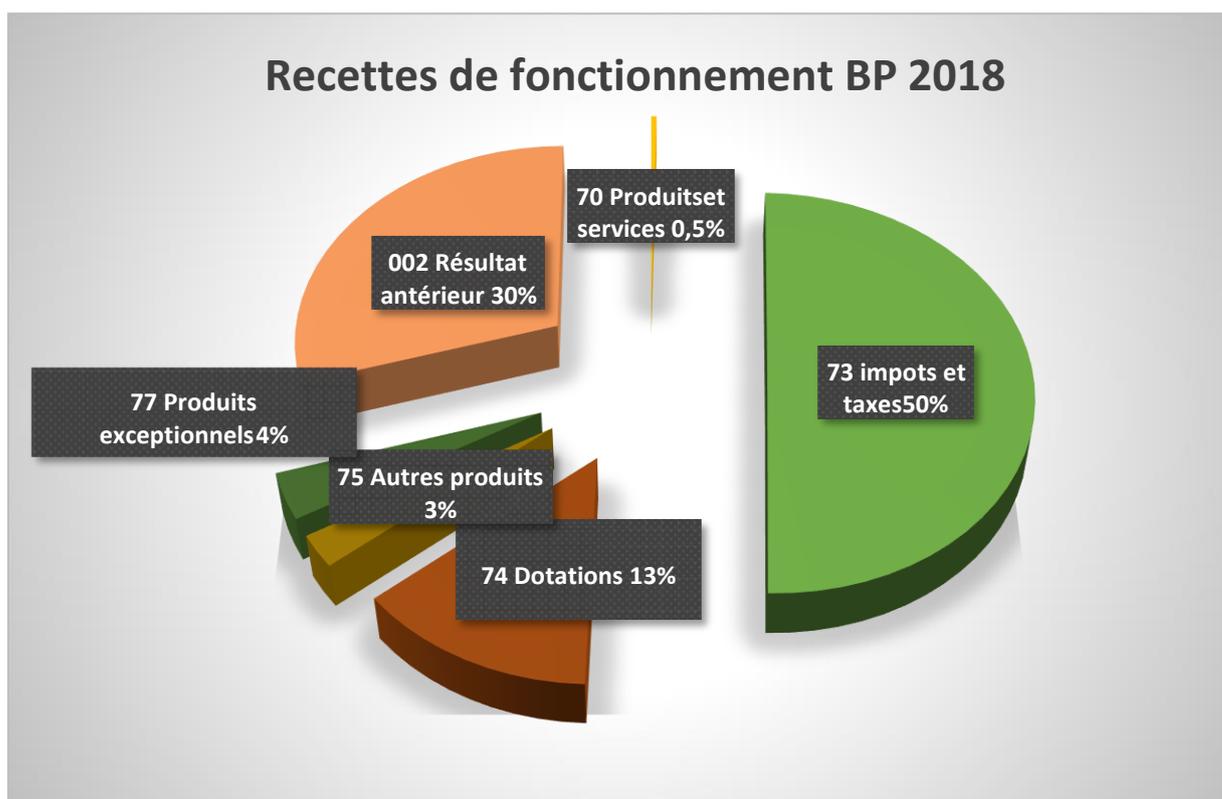
Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 592 933,03€ soit un budget en diminution par rapport à celui de 2017 (608.680,66€)

Recettes :

Le montant prévisionnel des recettes de la section de fonctionnement se répartit ainsi qu'il suit :

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
70 – Produits des services	2 800,00	3 100,00	+300,00
73 – Impôts et taxes	297 080,00	297 302,00	+222,00
74 – Dotations et participations	82 207,00	78 758,00	-3 449,00
75 – Autres produits de gestion courante	22 494,00	15 469,00	-7 025,00
77 – Produits exceptionnels	12 000,00	22 000,00	+10 000,00
002- Résultat antérieur	192 079,66	176 304,03	-15 775,63
TOTAL	608 660,66	592 933,03	-15 727,63



Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par les concessions cimetières.

Chapitre 73 Impôts et taxes : Le montant de 260.000 ,00€ au compte 73111 n'est qu'une estimation, chiffre identique à l'année précédente. Les services de l'état s'étant engagés à maintenir le montant alloué à la commune pour la taxe d'habitation identique à celui de 2017 malgré la baisse annoncée auprès des redevables de cet impôt.

Chapitre 74 Dotations et participations : la prévision est de 78 758 € (-3 449,00€ *par rapport à 2017*). La baisse des dotations de l'Etat au cours des dernières années se poursuit sur l'exercice 2018.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : l'estimation 2018 en baisse sensible (- 7.025,00€) expliquée par un appartement vacant dans les logements communaux en cours de rénovation

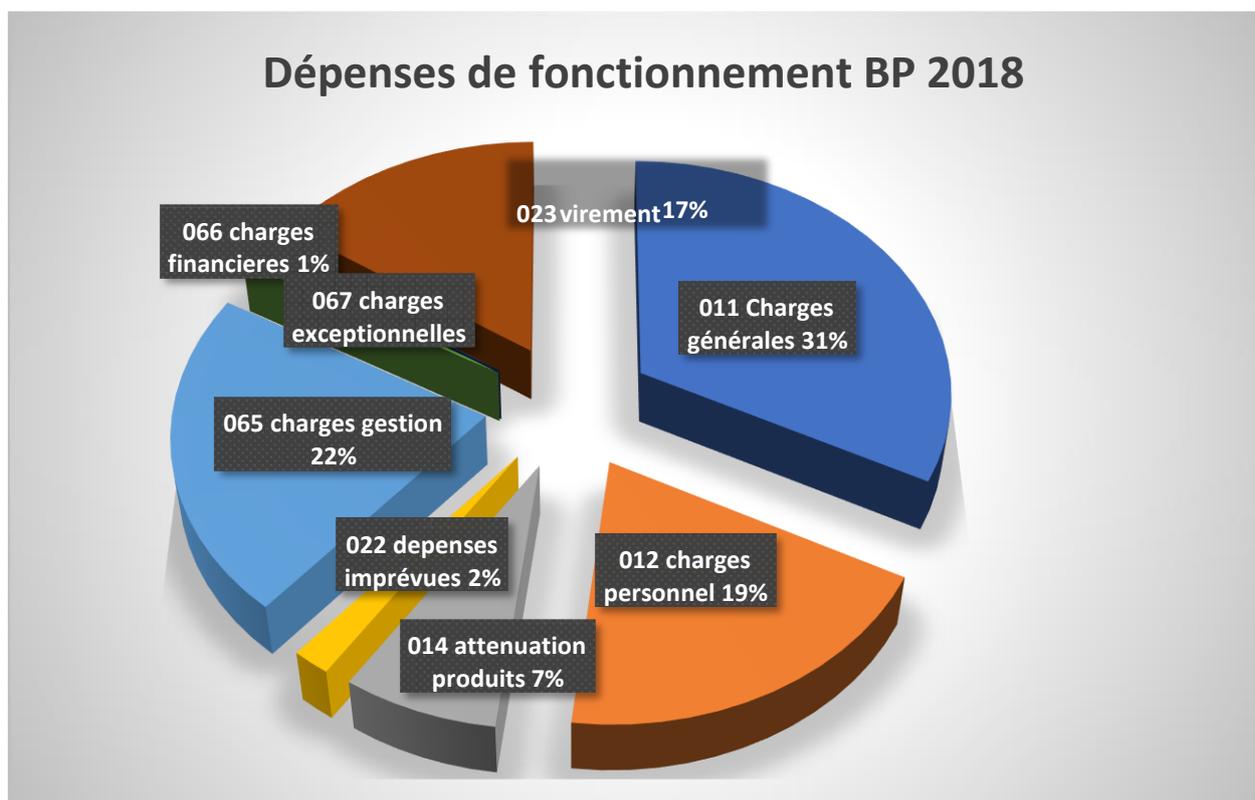
Chapitre 77 Produits exceptionnels : les sommes indiquées correspondent aux sommes qui seront versées par les compagnons de la châtelainie sur les investissements en faveur du patrimoine de la commune

Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
011 – Charges à caractère général	221 694,43	184 450,00	-37 244,43
012 – Charges de personnel	113 010,00	114 715,00	+1 705,00
014 – Atténuations de produits	34 263,00	43 860,10	+9 597,10
022 – Dépenses imprévues	0,00	9 247,15	9 247,15
065 – Autres charges de gestion	138 410,00	132 056,00	-6 354,00
066 – Charges financières	5 239,81	5 001,06	-238,75
067 – Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	0,00
023 - Virement section investissement	93 392,97	101 603,72	+8 210,75
042- Dotations aux amortissements	650 ,45	0,00	- 650,45
TOTAL	608 660,66	592 933,03	-15 727,63



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités dans la cadre de la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 : Charges de personnel : Les sommes prévisionnelles sont supérieures à 2017 compte tenu des promotions obtenues.

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Poste qui enregistre le versement à la communauté de communes estimé à 26.491,10€ et la participation au syndicat de la Rimarde pour la somme de 9.000€.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : ces charges sont en baisse par rapport au BP 2017 avec une prévision de 132 .056 €. Les dépenses les plus importantes concernent le financement du SDIS, la contribution au SIIS.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : ce chapitre est stable

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : la somme de 2017 est reconduite

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 101.603,72€ contre 93.392,97€ en 2017. Il couvre la totalité du remboursement en capital des emprunts et le financement des investissements.

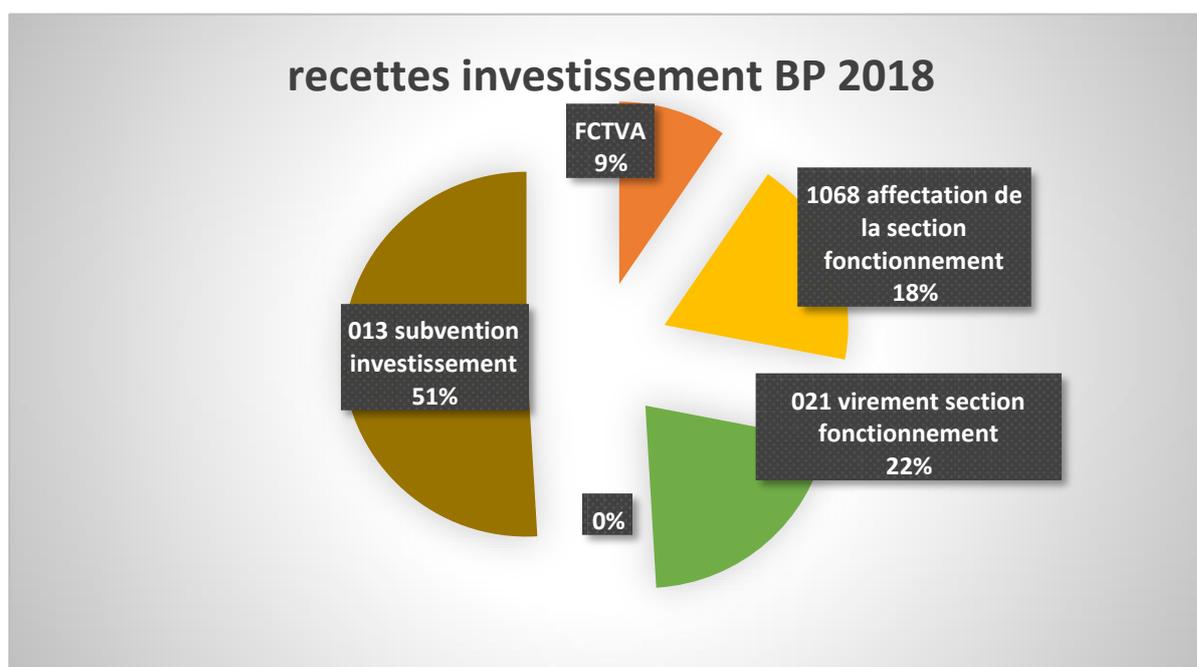
○ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 433 884,27€

Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018
10 FCTVA, taxe d'aménagement	23 200 ,00	41 463,00
1068 Affectation de la section de fonc.	128 937,74	80 734,55
021 virement section fonctionnement	93 392,97	101 603,72
040 opération d'ordre	650,45	0,00
013 subvention d'investissement	197 463,25	210 083,00
TOTAL	443 644,31	433 884,27



Pour les restes à réaliser des opérations 2017 : 43 850 €

- Acquisition du bâtiment place ST LUBIN
 - Contrat de ruralité : 17.500€
 - Département : 11.935€ (Cette somme a en fait été versée le 31/12/2017 mais n'est plus modifiable)
- Subventions faible population Yèvre le Chatel et Yèvre la Ville : 16.915€

Indépendamment des versements de l'association des compagnons de la châtellenie, inscrits en fonctionnement, plusieurs subventions figurent au budget 2018 :

Pour les deux opérations faible population 2018 YEVRE LA VILLE et YEVRE LE CHATEL

- Subvention : 16.000€ (auxquels il convient pour l'exactitude du budget de retrancher les 11 935 € perçus du département le 31/12/2017 et qui figurent dans les restes à réaliser, le montant à inscrire étant donc ramener à 4 065 €)

Pour l'aménagement du bâtiment Place ST LUBIN

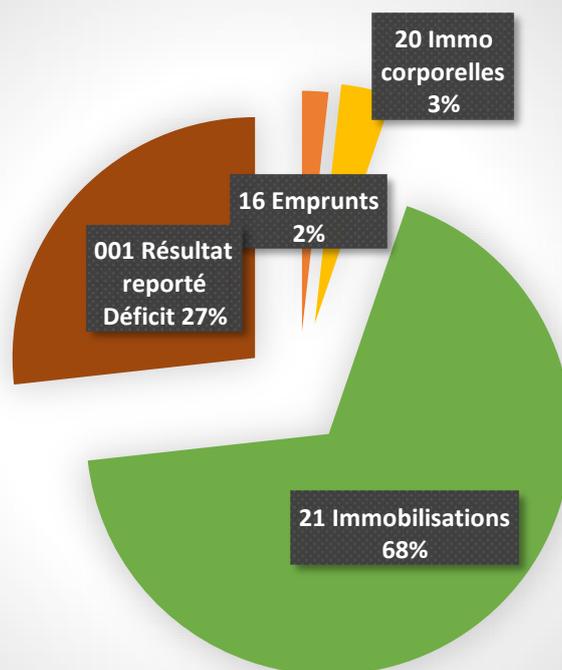
- Subvention département 81.272€
- Région : 30.101€
- Contrat de ruralité : 50.795€

Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018
13 subvention d'investissement	53 086,25	0,00
16 Emprunts	7 172,97	7 634,72
20 immobilisations incorporelles	3 100,00	13 165,00
21 Immobilisations corporelles	237 796,45	296 438,00
001 Résultat antérieur	142 488,74	116 646,55
TOTAL	443 644,41	433 884,27

Dépenses investissement BP 2018



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Aménagement cimetière avec colombarium YEVRE LA VILLE : 15.000€
- Travaux de voirie : 10.000 €
- Diagnostic Eglise ST GAULT :12.000€
- Création d'un puisard à l'atelier communal : 4.700 €
- Création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite :4.300 €
- Pose d'un défibrillateur à YEVRE LE CHATEL : 1.800 €
- Travaux aménagement Bâtiment Place ST LUBIN : 243.000€

Budget annexe Eau potable

○ Section de fonctionnement :

La section d'exploitation s'équilibre à 158.539,52 €.

○ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 205.936,21€

Budget annexe Assainissement

- Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 69.782,49 €

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts de l'emprunt contracté pour la station d'épuration.

- Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 67.872,52 €.